

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT

OBJECTIF 2.2 : DEVELOPPER COLLECTIVEMENT LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

ACTION 2.2.2 : DEVELOPPER DES PROJETS SOLAIRES		ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATIONS D'ENERGIE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<b>Contexte</b>	Atteindre 40% d'énergie renouvelable en 2030, tel est l'objectif inscrit dans la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte promulguée le 17 août 2015 + loi Climat Stratégie de CMC : 2030 : 30% des toitures de bâtiments publics et agricoles équipées 2050 : 80% des toitures de bâtiments publics et agricoles équipées. Elle mérite d'être complétée avec des objectifs de production solaire au sol ou en ombrières.		
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la production d'énergie solaire</li> <li>• Participer au développement de la filière solaire</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'air et de baisse des émissions</li> </ul>		
<b>Ce qui est déjà fait ou engagé</b>	Des projets PV portés par l'EPCI : sur le bâtiment des Services Techniques et le Pôle Enfance Jeunesse + différents projets dans les communes Etude en cours : ombrières sur le parking de la piscine et PV au sol sur la décharge de Plumelin Accompagnement des communes par l'EPCI dans le cadre de la Loi d'accélération des énergies renouvelables pour définir les zones prioritaires (travail engagé en 2023-24 sur l'éolien et le solaire, sur le patrimoine public en priorité)		
<b>Contenu de l'action</b>	<p style="margin-left: 20px;">⇒ <b>ACTION EN COURS - A DEVELOPPER</b> ⇒ <b>ACTION RECURRENTE</b></p> <p><b>Pour l'EPCI et les communes : rôle d'impulsion et d'exemplarité</b> En lien avec le cadastre solaire et la planification énergétique territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formation technique et juridique des élus (lien action 5.3.2)</li> <li>➤ Echanges, visites de sites, présentation de retours d'expériences concrets</li> <li>➤ Rencontres avec les partenaires ou développeurs</li> <li>➤ Inventaire des enjeux et contraintes au niveau du territoire afin de guider les projets vers des projets exemplaires (en particulier pour : biodiversité, qualité de l'air, artificialisation des sols) – lien avec action 2.3.1</li> <li>➤ Définir les conditions d'implantation des projets (modèle économique, priorités de développement (toitures, ombrières PV et friches)</li> <li>➤ Développer des projets sur le patrimoine public (en toiture, au sol, en ombrières)</li> <li>➤ Identifier le potentiel foncier et le maîtriser (si nécessaire)</li> <li>➤ Accompagnement des projets par un Bureau d'études pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- note d'opportunité</li> <li>- études de faisabilité technique, économique et juridique</li> <li>- suivi des travaux</li> </ul> </li> <li>➤ Rechercher des financements et réaliser les investissements</li> <li>➤ Faire les travaux et assurer le suivi</li> <li>➤ Mise en relation – appui technique</li> <li>➤ Veille juridique et technique</li> </ul> <p><b>Pour les habitants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseil dans le cadre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (lien action 2.1.1)</li> </ul> <p><b>Pour les entreprises et les agriculteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les projets potentiels</li> <li>➤ Informer sur les aides possibles et appui technique, coordination avec les acteurs du territoire</li> <li>➤ Coordination avec les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture)</li> </ul>		
<b>Lien avec d'autres actions ou programmes</b>	<b>Lien avec d'autres programmes de CMC</b>	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Territoire d'Industrie	
<b>Lien avec d'autres actions ou programmes</b>	<b>Lien avec d'autres actions du PCAET</b>	Action 2.2.1 : Mettre en œuvre un cadastre solaire sur le territoire Action 2.2.2 : Intégrer la participation citoyenne dans le développement des ENR Action 2.3.1 : Planifier le développement des ENR Action 2.4.2 : Rénover les bâtiments publics Action : 5.3.2 Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Acteurs</b>	<b>Pilotes/agents référents CMC</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Public cible</b>
	Pilote : TTC – 0.15 ETP Supports : Services Techniques de l'EPCI pour les bâtiments intercommunaux – 0.05 ETP + communes pour projets communaux Associés/informés : DGS, DGA	Morbihan Energies, Bureaux d'études, communes, ENEDIS, ADEME	EPCI, communes, entreprises, habitants, agriculteurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
<b>Budget</b>	20 000 € /an (études) – à partir de 2026 <b>Soit 100 000 €</b> A définir pour les travaux		
<b>Financement</b>	Etat, Région, Fonds Européens		

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT  
OBJECTIF 2.2 : DEVELOPPER COLLECTIVEMENT LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

<b>Echéance calendrier</b>	<b>et</b>	2026-2030	
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>			
<b>Indicateur de suivi et d'évaluation</b>		<b>Source</b>	<b>Valeur cible (2030)</b>
Nombre de projets installés		CMC	30
Energie photovoltaïque injectée sur le réseau (GWh)		OEB	6
<b>Incidences environnementales</b>			
<b>Incidences potentielles : +</b>			
<b>Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : /</b>		<b>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /</b>	